

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 03 Mai 2018, à 20heures 00, le Conseil Municipal de SAINT-ABRAHAM, dûment convoqué le 26 Avril 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Madame BERTHEVAS Gaëlle, Maire.

Etaient Présents : Mmes BERTHEVAS Gaëlle- LE BRETON Christine- GARAUD Marie - Claude - COUTEAU Marie-Thérèse - PUISSANT Morgane - LE NINAN Alexandra.
MM. BEY Jean-Marie - DUBOIS Maurice - MERVEILLEUX Richard - DUPE Laurent - MOUSSARD Daniel.

Etaient Absents :

Etait absent ayant donné procuration : M.COUEDIC Jérôme ayant donné procuration à Mme BERTHEVAS Gaëlle.

Monsieur DUPE Laurent a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 21.03.2018 et du 11.04.2018

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 21 Mars 2018 et du 11.04.2018.

OBJET : Désaffectation et aliénation d'une portion du chemin rural N° 14.

Madame Le Maire donne connaissance au conseil municipal du rapport du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 Mars 2018 au 03 Avril 2018 inclus et précise que celui-ci émet un avis favorable tel qu'il est présenté par la commune de Saint Abraham.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la désaffectation du chemin rural N°14 entre le coin de l'or et pérué.

D'autre part le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- La vente de cette portion de chemin à l'EARL DAVID située le coin de l'or à ST ABRAHAM, au prix de 0,60 euros le M2.
- Que les frais de l'enquête publique seront à la charge de l'acheteur soit 2050,02 euros
- Que les frais de géomètre et tous les frais attendant à la vente seront à la charge de l'acheteur.

Précise que :

- la surface sera déterminée par le document d'arpentage.
- l'acte sera établi par Maître LE BIHAN/LAVIGNAC, notaire à SERENT (Morbihan).
- Autorise Mme Le Maire à signer tous documents nécessaires à cette vente.

OBJET : Travaux de voirie 2018 : demande de subvention au conseil départemental au titre du programme de solidarité territoriale.

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention est accordée par le conseil départemental pour des travaux de voirie hors agglomération au titre du Programme de solidarité territoriale (PST) au taux de 40 % et propose de solliciter une subvention pour les travaux de voirie 2018. Elle propose d'inscrire le chemin rural N° 17 Impasse le Herman, pour ce programme. Le devis établi par les services techniques de l'Oust à Brocéliande Communauté pour ce programme s'élève à 9 790,00€ HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, inscrit à ce programme la voie précitée pour un montant de 9 790,00 € HT et sollicite une subvention du conseil départemental au titre du PST pour ces travaux.

OBJET : Demandes de subventions 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

USSAC Foot	500
USSAC Basket	400
USSAC Tennis de table	100
USSAC Gym	50
Amicale du personnel des communes ST Abraham et Val d'Oust	135
Club de l'amitié	50
APEL ST ABRAHAM	200
Association Pas à Pas	60
UNC-AFN	100
Banque alimentaire du Morbihan	70
Société de chasse de ST ABRAHAM	250

OBJET : Lotissement Le Vallet : Adoption du cahier des charges de vente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le cahier des charges de vente du lotissement.

Affiché Le 30 Mai 2018
Le Maire,
Gaëlle BERTHEVAS



L'ordre du jour étant épuisé, la séance
est levée à 22 H 00.